



Les épreuves du Bac 2021

1ere et Tle

Baccalauréat général et technologique

I- Évaluations communes de langues vivantes A et B à compter de la session 2021

Source : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019474A.htm>

Le niveau attendu du CECRL est B2 « niveau avancé ou indépendant » pour la langue choisie en LVA ; B1, « niveau seuil », pour la langue choisie en LVB, à la fin des études du second degré.

⇒ Classe de première Tronc Commun

Évaluation 1 : Compréhension de l'oral (2^e trimestre ≈ Février)

Durée : 20 minutes (temps d'écoute non compris). Niveaux visés : B1 pour la langue A ; A2-B1 pour la langue B
La compréhension de l'oral est évaluée à partir d'un document audio ou vidéo dont la durée n'excède pas 1 minute 30. Le document est écouté trois fois, les écoutes étant espacées d'une minute. Durant les écoutes, les candidats peuvent prendre des notes. Le titre du document et, éventuellement, les noms propres, sont fournis aux candidats. À l'issue de la troisième écoute, les candidats disposent de 20 minutes pour rendre compte du document oral, en français, de manière libre ou guidée.

Notation

La note globale est sur 20

Évaluation 2 : Compréhension de l'écrit - Expression écrite (3^e trimestre ≈ Avril)

Durée : 1 heure 30 minutes

Niveaux visés : **B1-B2** pour la langue **A** ; **A2-B1** pour la langue **B**

L'évaluation est composée de **deux parties**.

Les candidats se voient remettre l'intégralité du sujet dès le début de l'évaluation et organisent leur temps individuellement.

- La compréhension de l'écrit est évaluée à partir d'un ou deux documents. Les candidats en rendent compte en **français ou en langue cible**, selon la consigne indiquée, de manière libre ou guidée. La longueur cumulée des textes est comprise entre 2 300 et 4 000 signes, blancs et espaces compris.

- Le sujet d'expression écrite, à traiter en **langue cible**, se fonde sur une ou deux questions, en lien avec la thématique générale du document support de l'évaluation de la compréhension de l'écrit. Le sujet peut prendre appui sur un document iconographique.

Notation

La note globale est sur 20. Chaque partie est évaluée sur 10 points, à partir des fiches d'évaluation et de notation.

⇒ Classe de terminale Tronc Commun

Évaluation 3 : Compréhension de l'oral et de l'écrit - Expression écrite et orale (3^e trimestre ≈ Mai)

Niveaux visés

B2 pour la langue A ; B1 pour la langue B.

Notation

La note globale est sur 20. La compréhension (de l'oral et de l'écrit) et l'expression (écrite et orale) comptent à parts égales et sont évaluées à partir des fiches d'évaluation et notation.

L'évaluation se déroule en deux temps:

- **Le premier temps consiste en une évaluation écrite d'une heure trente.**

Elle est composée de **deux parties**, l'une consacrée à l'évaluation des compétences de **compréhension de l'oral** (mêmes modalités qu'en 1ère) et **de l'écrit**, l'autre à l'évaluation des compétences d'expression écrite. Les candidats reçoivent l'intégralité du sujet dès le début de l'évaluation.

CO-CE: À l'issue de la troisième écoute, les candidats utilisent le temps dont ils disposent comme ils le souhaitent pour **rendre compte du document oral, en français, de manière libre ou guidée**, puis pour traiter la compréhension de l'écrit et le sujet d'expression écrite. La **compréhension de l'écrit est évaluée à partir d'un ou deux documents**. Les candidats en **rendent compte en français ou en langue cible**, selon la consigne indiquée, de manière libre ou guidée. Il peut en outre leur être demandé de répondre en français ou en langue cible à une question portant la **compréhension de l'ensemble du dossier** constitué par les documents supports de l'évaluation de la compréhension de l'oral et de l'écrit. La longueur cumulée des textes est comprise entre 2 500 et 4 300 signes, blancs et espaces compris.

EE: Le sujet d'expression écrite, à traiter en **langue cible**, se fonde sur **une ou deux questions, en lien avec la thématique générale du dossier** constitué par les documents supports de l'évaluation de la compréhension de l'oral et de l'écrit.

Le sujet peut prendre appui sur un document iconographique.



⇒ Voie technologique en Tle

Évaluation de l'enseignement technologique en langue vivante (ETLV)

Objectifs

L'évaluation permet de mesurer la capacité du candidat à communiquer en langue étrangère sur des travaux effectués au cours du cycle terminal en ETLV, en lien avec l'enseignement de spécialité concerné.

Structure

Durée : 10 minutes (sans temps de préparation)

L'évaluation de l'enseignement technologique de langue vivante (ETLV) se substitue au second temps (expression orale) de l'évaluation 3 de la LVA du candidat. Elle repose sur l'enseignement technologique qui a fait l'objet d'un enseignement d'ETLV au cours de la classe de terminale. Le jury est composé de deux enseignants, l'un pour l'enseignement technologique choisi, l'autre pour la langue vivante.

L'évaluation commence par une prise de parole en continu par le candidat qui dispose d'une durée maximale de 5 minutes.

Cette présentation est suivie d'un entretien avec le jury.

Les ressources utilisées pour la prise de parole en continu sont produites par le candidat.

L'évaluation s'appuie sur les différents contextes des enseignements technologiques ou scientifiques du cycle terminal de la voie technologique.

Les contextes sont les suivants : les projets technologiques ou scientifiques conduits en enseignement de spécialité en STL, STI2D et STD2A, une situation technologique du secteur de l'hôtellerie et de la restauration en STHR, une organisation (entreprise, administration ou association) en STMG, un fait social touchant à la santé ou au bien-être des populations en ST2S.

Pour chaque candidat, les examinateurs conduisent une évaluation conjointe à partir de la fiche d'évaluation et de notation.

II- Évaluations enseignements de spécialité suivis uniquement en classe de première

**à compter de la session 2021 :
LLCER**

Source :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019489N.htm>

Évaluation orale

Durée : 20 minutes (sans préparation)

Objectifs

L'évaluation porte sur la maîtrise par le candidat des attendus du programme de l'enseignement de spécialité Langues, littératures et cultures étrangères et régionales pour la classe de première, défini dans l'arrêté modifié du 17 janvier 2019.

Structure

L'évaluation consiste en un oral de 20 minutes qui s'appuie sur un dossier personnel présenté par le candidat et visé par son professeur de l'année de première.

Le candidat remet un exemplaire de son dossier à l'examineur au début de sa prise de parole et en conserve un qu'il utilise selon ses besoins durant l'évaluation.

Le candidat présente son dossier dans la langue cible pendant 10 minutes au plus pour en justifier les choix et en exprimer la logique interne, puis interagit avec l'examineur dans la langue cible pendant 10 minutes.

Si le candidat ne présente pas de dossier, l'examineur lui remet trois documents de natures différentes en lien avec une des thématiques du programme de première. Le candidat commente ces documents.

Le dossier est composé de trois à cinq documents textuels et /ou iconographiques (étudiés ou non en classe) dont le fil conducteur se rattache à l'une des deux thématiques du programme de première. Il est composé de documents choisis parmi les listes suivantes :

Pour la spécialité LLCER autre qu'anglais, monde contemporain :

- une des œuvres intégrales étudiées en classe de première (œuvre matérialisée par un extrait ou une illustration) ;
- au moins un texte littéraire, sans se limiter au genre romanesque ; le candidat peut prendre appui sur les annexes publiées avec le programme de la classe de première mais peut, s'il le juge pertinent, enrichir son dossier de textes littéraires de son choix ;
- au plus deux œuvres d'art visuel (affiche, caricature, dessin, extrait de film, peinture, sculpture, etc.) ;
- au moins un texte non littéraire (article de presse, extrait de discours, d'essai, etc.).

Pour la spécialité LLCER anglais, Monde contemporain :

- au moins un article de presse ;
- un texte d'une autre nature ;
- un document iconographique.

Les candidats individuels sont soumis aux mêmes conditions et doivent présenter un dossier de même format.

Niveau attendu : B2

Notation: L'évaluation est notée sur 20 points. La grille d'évaluation présente en annexe est fournie aux correcteurs.

III - Évaluations enseignements de spécialité

classe de terminale

→ Objectifs de l'évaluation

L'épreuve porte sur le programme de la classe de terminale défini par l'arrêté du 19 juillet 2019 paru au BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019 et, pour la LLCER (autre qu'anglais, monde contemporain), sur le programme d'œuvres, renouvelé par moitié tous les deux ans. Elle prend également appui sur les acquis du programme de la classe de première. Les notions et thématiques rencontrées en classe de première (cf. arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019) mais non approfondies en classe de terminale, doivent être connues et mobilisables. Elles ne peuvent cependant pas constituer un ressort essentiel du sujet.

L'épreuve se compose d'une partie écrite et d'une partie orale, chacune comptant pour moitié de la note finale.

Pour les enseignements de LLCER hors anglais monde contemporain, seul l'oral évalue les œuvres figurant au programme limitatif. À l'écrit, pour toutes les LLCER, les candidats ont le choix entre deux sujets qui prennent appui sur deux des trois thématiques du programme de terminale.

Partie écrite

Durée : 3 heures 30

Objectifs

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise par le candidat des attendus du programme de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales pour la classe de terminale.

Notation

L'épreuve est notée sur 20 points (synthèse : 16 points ; traduction : 4 points).

Structure

L'épreuve comporte deux parties :

⇒ 1re partie : synthèse en langue étrangère

- Élaboration d'une synthèse d'un dossier documentaire, guidée par deux ou trois questions ou consignes, en environ 500 mots. Le dossier documentaire est composé de trois ou quatre documents, adossés à l'une des thématiques au programme de l'enseignement de spécialité de terminale. La longueur cumulée des textes est comprise entre 4000 et 5000 signes, blancs et espaces compris ;

Le dossier documentaire est composé de documents de natures diverses, tels que :

- un document iconographique (image, graphique, tableau, etc.) ;
- un texte littéraire (**obligatoirement pour la spécialité LLCER autre qu'anglais, monde contemporain**) ;
- un texte de presse (**obligatoirement pour la spécialité LLCER anglais, monde contemporain**) ;
- un extrait d'essai, etc.

La synthèse peut être complétée par un écrit complémentaire de type argumentatif, l'ensemble n'excédant pas 500 mots.

⇒ 2e partie : traduction ou transposition en français

Selon les langues, le sujet précise s'il s'agit :

- d'une **traduction en français** d'un passage d'un des textes du dossier d'environ 500 signes, blancs et espaces compris ;

ou

- d'une **transposition en français**, rendant compte des idées principales d'un des textes présents dans le dossier.

Matériel autorisé

L'usage du dictionnaire unilingue non encyclopédique est autorisé.

Niveau attendu

B2/C1 (C1 pour anglais, monde contemporain)

La grille d'évaluation présente en annexe est fournie aux correcteurs.

Partie orale

Durée : 20 minutes (sans préparation)

Objectifs

L'épreuve vise à évaluer la **maîtrise par le candidat des attendus du programme** de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales pour le cycle terminal.

Structure

L'épreuve consiste en **un oral de 20 minutes** qui s'appuie **sur un dossier personnel** présenté par le candidat et visé par son professeur de l'année de terminale.

Le candidat remet un exemplaire de son dossier à l'examineur au début de sa prise de parole et en conserve un qu'il utilise selon ses besoins durant l'épreuve.

Le dossier est composé de quatre à six documents textuels et /ou iconographiques (étudiés ou non en classe) en lien avec une ou plusieurs thématiques du programme du cycle terminal. Il comprend :

Pour la spécialité LLCER autre qu'anglais, monde contemporain

- au moins une des œuvres intégrales étudiées au cours du cycle terminal (œuvre matérialisée par un extrait ou une illustration) ;



- au moins deux textes littéraires, sans se limiter au genre romanesque ; le candidat peut prendre appui sur les annexes publiées avec les programmes du cycle terminal, mais peut, s'il le juge pertinent, enrichir son dossier de textes littéraires de son choix ;

- au plus deux œuvres d'art visuel (affiche, caricature, dessin, extrait de film, peinture, sculpture, etc.) ;

- au moins un texte non littéraire (article de presse, extrait de discours, d'essai, etc.).

Pour la spécialité LLCER anglais, monde contemporain :

- au moins un article de presse ;

- au plus deux textes d'une autre nature ;

- au plus deux documents iconographiques.

Si le candidat ne présente pas de dossier, l'examineur lui remet trois documents de natures différentes en lien avec une des thématiques du programme du cycle terminal. Le candidat commente ces documents.

Les candidats individuels sont soumis aux mêmes conditions et doivent présenter un dossier de même format.

Niveau attendu

B2/C1 (C1 pour anglais, monde contemporain)

Notation

L'épreuve est notée sur 20 points.

Épreuve orale de contrôle

Durée : 20 minutes

Temps de préparation : 20 minutes

L'évaluation prend appui sur un **document découvert par le candidat au moment de l'épreuve**. Ce document se rapporte à l'une des thématiques du programme et peut relever de genres très différents (image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, slogan, titre d'article de presse, question invitant le candidat à prendre position sur un sujet d'actualité ou un phénomène de société, etc.).

L'examineur propose au candidat deux documents. Chaque document est en lien avec une des thématiques du **cycle terminal (1^{ère} et Tale)**. Le **candidat choisit l'un de ces documents** et dispose ensuite **de 20 minutes pour organiser ses idées** et préparer son propos. Le document, qui ne donne pas lieu à un commentaire formel, doit permettre au candidat de prendre la parole librement. Cette **prise de parole en continu, qui n'excède pas 10 minutes**, sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend notamment appui sur l'exposé du candidat. Cette phase **d'interaction n'excède pas 10 minutes**.